

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021**

Le mercredi 10 novembre deux mille vingt et un, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le mardi 16 novembre deux mille vingt et un à 20h00.

Le mardi 16 novembre deux mille vingt et un à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et Ms. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Braconnier-Gatard Anne, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Durand Jean-Louis, Estrade Laurent, Herbreteau Jean-Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

**Absents représentés :** Mesdames, Messieurs : Girard Éric (*Jean-Louis Ledoux*), Chapelle Éric, (*Christian Chaintré*), Oger Jacqueline (*Catherine Marot*).

Monsieur Didier Morel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion**  
**de Conseil Municipal du mardi 12 octobre 2021**

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 12 octobre 2021 demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque et de question le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Agnès Ducroq arrive à 20h10

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain de Grand Poitiers**  
**Communauté Urbaine – Convention « Petites Villes de Demain » entre Grand Poitiers**  
**Communauté Urbaine et la Commune de Lusignan.**

Monsieur Jacky Michaud, Adjoint au Maire en charge du dossier « Petites Villes de demain » présente le projet de convention relative à l'OPAH-RU menée par Grand Poitiers.

Il indique que depuis 2017, avec l'élargissement de son périmètre, Grand Poitiers Communauté Urbaine s'est doté d'une véritable stratégie en matière d'habitat inscrite dans son Programme Local de l'Habitat (PLH) – 2019-2024 et son Plan Climat-Air-Énergie territorial. Un développement équilibré du parc social conduit en même temps que la rénovation des logements existants doit permettre une maîtrise partagée de la mixité sociale. La rénovation du parc privé et son adaptation aux nouveaux besoins doivent permettre de réduire la vacance là où elle existe et de mettre en valeur le patrimoine bâti. Des périmètres ont été sélectionnés dont le cœur de ville de Lusignan.

Il est proposé de conventionner afin de remédier de façon globale aux difficultés rencontrées dans le parc privé ancien et de favoriser la remise sur le marché locatif de logements, enfin d'apporter des améliorations énergétiques.

Le dispositif mis en place vise aussi bien les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs éligibles à des subventions pour travaux mobilisées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et Grand Poitiers Communauté Urbaine.

Les communes bénéficiaires de ces aides doivent s'engager à participer financièrement aux dossiers déposés.

A ce titre, Monsieur Michaud propose que la commune accompagne financièrement cette opération pour les montants indiqués dans le tableau prévisionnel de participation ci-dessous :

	<b>Objectif / Nombre de logements</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Plafond de Participation 1 000.00 €/ Logement</b>
<b>Propriétaires occupants</b>	<b>14</b>	<b>10%</b>	<b>14 000.00 €</b>
<b>Propriétaires bailleurs</b>	<b>10</b>	<b>10%</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>		<b>24 000.00 €</b>
<b>Total annuel</b>			<b>4 800.00 €</b>

Monsieur Alain Sèvre demande si le plafond annuel est atteint rapidement qu'en est-il des dossiers qui arrivent, Monsieur Michaud répond tout d'abord que ce serait une bonne nouvelle, c'est le conseil municipal qui décidera avec l'accord des autres partenaires afin de modifier le montant de l'enveloppe. Il indique également que l'OPAH-RU est aussi un levier économique important à destination des entreprises et des artisans locaux.

Ce qui est primordial, c'est également l'équipe d'animation de ce dispositif, une équipe présente sur le territoire pour accompagner les propriétaires dans la constitution de leur dossier.

Madame Karine Vadier demande si la communication sur cette opération est bien prévue, Monsieur Jacky Michaud répond qu'il est prévu un article dans un prochain numéro du magazine de Lusignan et nos canaux de communications habituels.

Monsieur Jacky Michaud rappelle enfin que pour les habitations à rénover qui ne seraient pas dans le périmètre du cœur de ville il y a un autre dispositif : le Programme d'intérêt général (PIG) qui apporte également des aides à la rénovation, un peu moins conséquentes, que dans le cadre d'une OPAH-RU.

Monsieur Charles Deroo demande si les commerces peuvent bénéficier de ces aides, Monsieur Michaud répond que ces dispositifs sont destinés à l'habitat.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer la présente convention N°86PR0014 jointe en annexe et tout document relatif à la procédure d'OPAH-RU.
- D'inscrire aux budgets des cinq prochaines années la somme 4 800.00 € tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

<b>Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne et les 40 communes de Grand Poitiers Communauté Urbaine.</b>
---

Monsieur Jacky Michaud, Adjoint au Maire en charge des écoles et de la jeunesse présente ce dossier :

Monsieur Jacky Michaud présente la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les 40 Communes de Grand Poitiers Communauté Urbaine et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Méluin.

Il indique qu'elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles et les modalités de mise en œuvre.

La CAF de la Vienne contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que l'accompagnement des familles. Dès lors, l'offre de service proposées par la CAF qui a un rôle de régulateur et d'investisseur social, concerne potentiellement les politiques de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement prioritairement mais aussi de l'amélioration du cadre de vie, de l'insertion, du handicap, sans oublier l'accès aux droits et l'accessibilité aux services.

La CAF inscrit son action dans le cadre des quatre missions fondatrices de la branche famille définies ainsi :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parent-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

La Convention Territoriale Globale permet de structurer la politique sociale du territoire de Grand Poitiers.

Pour cette première convention 2021-2025, cinq ambitions communes ont été définies sur le territoire :

- Consolider et coordonner l'existant
- Développer une culture commune
- Développer des complémentarités en fonction des besoins de la population
- Expérimenter de nouvelles façons de travailler ensemble et expérimenter de nouveaux projets
- Adapter les interventions aux besoins et spécificité des territoires.

Monsieur Jacky Michaud indique que cette convention n'est pas une convention financière, la partie financière est mise en œuvre par la CAF au travers d'un dispositif appelé « Bonus Territoire.

Nous pourrions penser que la commune n'est pas ou peu concernée par cette convention à l'échelle de Grand Poitiers, il est important de noter les structures qui sont sur notre territoire et qui sont soutenues par la CAF : La crèche « La Dorne, Le lieu d'accueil Parents enfants, Le relais d'assistantes maternelles, Le centre de loisirs de Lusignan Saint-sauvant, Le centre de loisirs Ados et le SIVOS.

Rien que pour le SIVOS, la CAF soutient le Syndicat à hauteur de 87 674.00 € pour l'exercice 2020.

L'accueil périscolaire : 62 725.00 €

La coordination du dispositif : 11 069.00 €

L'accueil du mercredi 12 882.00 €

La formation : 998.00 €.

Ce sont des financements essentiels pour le fonctionnement du SIVOS.

Un comité de pilotage a été constitué, il est composé de représentants de la CAF et du territoire de Grand Poitiers.

A l'échelle de Grand Poitiers, il est nécessaire qu'au moins 20 communes adoptent cette Convention Territoriale Globale en Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la Convention Territoriale Globale et autorise le Maire à la signer.

### Création d'un poste d'engagement de service civique

Monsieur Jacky Michaud, Adjoint au Maire en charge des écoles et de la jeunesse présente ce dossier :

Il indique que l'engagement de Service Civique, forme principale du Service Civique, est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Il s'agit :

- D'un engagement volontaire ouvert à tous d'une durée de 6 à 12 mois ;
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation ;
- D'au moins 24 heures hebdomadaires ;
- Auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale ;
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- Pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

**Les thématiques retenues sont :**

**Le soutien éducatif :**

Lutter contre la fracture numérique

Favoriser l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul dans la vie quotidienne

Participer à la réussite en milieu scolaire dans le cadre du soutien de la commune à l'aide aux devoirs à l'école élémentaire de Lusignan.

**Favoriser l'engagement citoyen des jeunes**

Donner aux jeunes l'envie de s'engager au service de l'intérêt général.

L'objectif est d'accompagner les élus à la mise en place d'un Conseil Municipal de jeunes.  
Pour ce qui est de l'aspect financier, Monsieur Michaud indique qu'il est prévu une indemnité, ce n'est pas un salaire, de 580.00 € mensuel, 473.00 € à la charge de l'État et 107.00 € à la charge de l'organisme d'accueil.  
Ce dispositif ouvre droit au régime de couverture sociale.  
Pour la commune nous avons évoqué à la commission du 28 septembre dernier la recherche d'un jeune dans ce dispositif pour accompagner l'opération expérimentale « Devoirs Faits ».  
Devoirs faits concerne aujourd'hui 8 enfants, nous aimerions voir doubler cet effectif et donc passer à 16 enfants. Ces enfants sont accompagnés par 3 bénévoles.  
Un jeune dans le dispositif d'engagement de service civique sur cette mission paraît être du « gagnant-gagnant ».  
Monsieur Michaud rappelle qu'en commission il avait ébauché un projet de fiche de poste avec comme objectif de contribuer à la réussite éducative.

Le deuxième objectif, la deuxième mission serait d'accompagner la mise en place du conseil municipal des jeunes pour la fin de l'exercice 2022.  
Monsieur Alain Sèvre demande combien de jeunes seraient accueillis, Monsieur Michaud répond qu'un seul jeune est prévu.  
Monsieur Christian Chaintré indique que la durée de 6 mois en rapport au projet présenté paraît très courte et impossible à réaliser pour que le jeune puisse se projeter dans sa mission.  
Autre réflexion, la part versée par la commune peut être variable, par rapport au niveau demandé il pourrait être prévu un coup de pouce.  
Monsieur Michaud rejoint tout à fait la réflexion de Monsieur Chaintré sur la durée de la mission.  
D'autant plus que sur la mission d'aide aux devoirs une stabilité des personnels serait préférable pour les enfants.  
Sur l'accompagnement financier, cela dépendra du profil capté, nous pourrions rediscuter de la rémunération. Il peut être également envisagé des éléments accessoires comme la mise à disposition d'un logement, une aide aux repas ...  
Monsieur Jean-Louis Durand, explique que tout le monde convient que ce poste nécessite une qualification, que la mission est pleinement utile à la collectivité. Monsieur Durand exprime son accord sur ce dispositif, mais il faut bien noter que nous allons rémunérer 580.00 € un emploi avec des missions complexes, un emploi qualifié. Monsieur Durand exprime le fait qu'il trouve cela extrêmement choquant. « Nous ne sommes pas responsable du dispositif, nous ne sommes pas responsable d'avoir perdu des millions à cause de la politique de l'État ».  
Monsieur Christian Chaintré ajoute, pour que le jeune puisse se projeter dans sa mission, il faut qu'il puisse avoir le sentiment d'aller au bout. Ce ne sera pas possible sur une mission de 6 mois.  
Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que lorsque nous serons en phase de recrutement, nous regarderons la situation et nous opterons en fonction de nos besoins et des besoins du jeune.  
Il est important de noter qu'il y a des jeunes dans ce dispositif qui recherchent des missions courtes dans l'attente par exemple d'une reprise d'études.  
Monsieur Michaud ajoute qu'effectivement la rémunération pour 24 heures n'est pas élevée ; « pour avoir connu quelques jeunes qui sont rentrés dans ce dispositif, certains y ont trouvé un intérêt, une mise à l'étrier, qui leur ont permis d'avancer et de construire un vrai projet professionnel. Ce sera également notre rôle, le travail de la commune de soutenir le jeune dans cette démarche.  
Monsieur Chaintré indique qu'auparavant, ces missions s'accompagnaient d'un projet de formation obligatoire. Monsieur Michaud répond que les jeunes dans le dispositif d'engagement de service civique ouvrent droits aux formations du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Après cet exposé, il propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour la création de cette action au niveau de la commune de Lusignan.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le l'ouverture d'un poste d'engagement de service civique d'une durée de 6 à 12 mois dès que l'agrément sera obtenu, pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

Le Maire est autorisé à procéder au recrutement dès que l'agrément sera obtenu et à signer tout document permettant de mener à bien ce projet.

**Convention entre la Commune de Chauvigny et la Commune de Lusignan de mise à disposition du manager de commerce dans le cadre du dispositif Petite Villes de Demain.**

Monsieur Jean-Loic Herbreteau, Conseiller délégué à l'attractivité économique, présente ce sujet :

Monsieur Jean-Loic Herbreteau explique que la commune de Chauvigny s'est portée volontaire pour le recrutement d'un manager de commerce à destination des deux communes Chauvigny et Lusignan dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Monsieur Jean-Loic Herbreteau indique que ce manager de commerce employé à temps complet exercera sa mission à part égale sur les deux communes.

Il donne ensuite lecture de la convention jointe à la présente délibération qui prévoit cette mise à disposition.

Monsieur Jean-Loic Herbreteau présente le curriculum vitae de la candidate retenue.

Il rappelle également l'impact financier pour la commune sur les deux prochains exercices. Cela représente une dépense de 10 750.00 € annuelle pour la commune.

Monsieur Jean-Louis Durand indique ne pas bien comprendre le profil de ce poste, concrètement que va faire le manager de commerce au quotidien. Il ajoute bien comprendre le système sociologique dans lequel ce type de financement arrive de l'État réinjecté dans le système, Monsieur Durand est perplexe sur ce sujet.

Jean-Loic Herbreteau répond que dans le cadre de Grand Poitiers, il assiste à des conférences sur des exemples de revitalisations commerciales de centres-villes qui ont bien fonctionné, cela permet d'appréhender les outils mis à disposition pour dynamiser notre centre-bourg qui s'est vidé au niveau commercial.

Le manager de commerce est la personne qui va fédérer les différents partenaires pour réimplanter des commerces dans le centre-bourg. C'est également la mise en place d'une plate-forme numérique destinée aux commerces entreprises et artisans.

Monsieur Christian Chaintré demande quel est le rôle de l'autre salarié dans le dispositif « Petites Villes de demain ».

Monsieur Jean-Louis Ledoux rappelle qu'il y aura le chef de projet qui se partagera aussi entre Lusignan et Chauvigny ; Il est sur un programme de 6 ans et sur une période de 18 mois pour écrire la feuille de route de Lusignan. Comment la commune de Lusignan va se projeter sur les thématiques de l'habitat par exemple. Même principe sur la partie commerces, nous avons saisi l'opportunité de travailler sur un développement du commerce dans le centre-ville. Aujourd'hui la dynamique de Lusignan fait que des entreprises souhaitent s'implanter comment où ...

Nous mettons en place toutes les coordinations possibles offertes avec le dispositif « Petites villes de demain ».

Monsieur Jean-Louis Ledoux ajoute que Monsieur Durand est conseiller municipal depuis 1995, que sur ces quatre mandats jamais il n'a été question du commerce en centre-ville.

Monsieur Durand rappelle que l'équipe précédente a construit un commerce qui fonctionne plutôt bien aujourd'hui.

Monsieur Ledoux indique qu'aujourd'hui est proposé une solution pour avancer, l'opposition n'est pas obligée de suivre. Nous ferons un bilan dans deux ans, nous n'aurons peut-être pas réussi mais je n'aurais pas le regret de ne pas avoir essayé.

Monsieur Jean-Loic Herbreteau ajoute qu'il est important de mener de front ces deux actions.

Monsieur Jacky Michaud indique qu'il a expliqué dans plusieurs réunions précédentes le rôle de chacun des acteurs mais lui semble-t-il cela n'a pas été bien compris. Le chef de projet a un rôle d'aménageur, d'urbaniste, nous allons travailler sur la mobilité par exemple, sur le plan de circulation, mais aussi sur les projets touristiques, culturels ...

Le manager de centre-ville va travailler plus sur la partie économie commerciale, artisanale voire petites entreprises, l'objectif est d'avoir un développement plus équilibré au niveau de la commune. Enfin nous proposer également des animations commerciales et économiques.

Monsieur Christian Chaintré dit être d'accord sur le fond des sujets, le projet de l'opposition allait dans le même sens.

Monsieur Chaintré rappelle que l'équipe de majorité travaille les dossiers et c'est normal, il exprime le fait que l'équipe d'opposition voit les dossiers quand ils arrivent sur la table du Conseil Municipal. Il est extrêmement compliqué d'analyser et d'appréhender les dossiers si rapidement. Il rappelle que l'opposition n'a pas d'information. Ce dossier aurait pu être traité en commission générale.

Monsieur Jean-Louis Ledoux rappelle que les dossiers sont vus en commission, les informations sont données au fur et à mesure que nous les obtenons.

Après délibération, le Conseil Municipal à 22 voix pour et une abstention (Jean-Louis Durand), accepte la présente délibération ainsi que la convention de mise à disposition correspondante.

Le Maire est autorisé à signer la convention et à intervenir.

<p align="center"><b>Convention opérationnelle d'Action foncière pour la redynamisation du centre bourg entre la Commune de Lusignan, Grand Poitiers Communauté Urbaine et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.</b></p>
--

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Il indique que l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

Il est un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition de terrains nus ou bâtis destinés aux projets d'aménagement des collectivités.

L'EPFNA est habilité à réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPFNA intervient au titre de son décret de création et du code de l'urbanisme pour :

- des projets de logements,
- de développement économique,
- de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centres-villes,
- de lutte contre les risques et de protection de l'environnement.

Conformément au Plan national Biodiversité dévoilé le 4 juillet 2018, l'EPFNA contribuera par son action à atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette édicté par le Gouvernement. Au sein d'un modèle de développement économe en foncier, l'Établissement s'inscrira pleinement dans la volonté de réduction de la consommation d'espace et d'équilibre des territoires prônées par le SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

De manière générale, les interventions foncières au bénéfice de projets économe en espace et traduisant une ambition particulière de recyclage du foncier, de densification au sein du tissu urbain constitué ou, de retraitement du bâti ancien, seront prioritairement accompagnées.

Dans ce cadre Monsieur le Maire présente la convention jointe à la présente délibération proposée par l'EPFNA.

- Le préambule présente les trois signataires de la convention,
- L'article 1<sup>er</sup> prévoit le cadre de la convention et les objectifs de la collectivité et de l'EPFNA
- L'article 2 prévoit le périmètre d'intervention
- L'article 3 prévoit l'engagement financier global au titre de la convention
- L'article 4 prévoit la durée de la convention qui s'éteindra le 31/12/2025
- L'article 5 prévoit les instances de pilotage.

Monsieur Jean-Louis Durand demande si l'établissement public foncier négocie le prix d'acquisition avec le propriétaire du bâti. Monsieur Jean-Louis ledeux répond qu'il est confié à l'établissement public foncier un mandat mais bien sûr c'est la commune qui détient la décision sur les conseils de ce partenaire.

La position de la commune et du maire est beaucoup plus confortable pour ce type de négociation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide les termes de la présente convention et autorise la Maire à la signer.

### Local PMBC, Route de Saint Germier, travaux d'étanchéité en toiture terrasse.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'intervenir sur la toiture du local mis à disposition du club de basket PMBC Route de Saint Germier, afin de reprendre intégralement l'étanchéité de la toiture terrasse.

Il présente le devis de l'entreprise Messent domiciliée 171, rue de la Bugellerie 86000 Poitiers d'un montant de 5 026.68 € HT soit 6 032.02 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce devis et autorise le Maire à le signer.

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement dans l'opération Travaux sur bâtiments communaux.

### Église Notre dame et Saint Junien, contrat d'étude de diagnostic.

Monsieur Charles Deroo, Conseiller Délégué en charge du patrimoine présente ce dossier.

Monsieur Charles Deroo rappelle la commission Patrimoine du 10 février 2021 et la délibération prise par le Conseil Municipal du 5 mars 2021.

Étant donné que la subvention au titre du DSIL n'a pu être obtenue, il propose de faire une demande auprès du Conseil Départemental de la Vienne au titre d'Activ' volet 4 « Appel à projet patrimoine » pour le programme 2022.

Il présente ensuite le projet de contrat d'étude ainsi que le devis du cabinet Art Graphique et Patrimoine concernant

- Option 1 : Relevés lasergrammétriques en couleur
- Option 2 : Relevés photogrammétriques des extérieurs
- Option 3 : Restitutions DAO sous Autocad

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel concernant ce dossier :

DEPENSES		RECETTES	
Diagnostic (Architecture Patrimoine et Paysages)	24 770.00 €HT	DRAC (50%) obtenu	18 535.00 €
Art Graphique et patrimoine Option 1+2+3	12 300.00 € HT	Activ'4 (25%)	9 267.50 €
		<b>Autofinancement (25%)</b>	<b>9 267.50 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>37 070.00 €HT</b>		
TVA	7 414.00 €	Retour TVA	7 414.00 €
<b>Total TTC</b>	<b>44 484.00€ TTC</b>	<b>Total TTC</b>	<b>44 484.00 € TTC</b>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande complémentaire de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'étude de diagnostic auprès du cabinet d'Architecture Patrimoine et Paysage pour un montant de 24 770.00 € HT ainsi que le devis des options 1, 2 et 3 auprès du cabinet Art Graphique et Patrimoine pour un montant de 12 300.00 € HT.

Les devis sont joints en annexes à la présente délibération.

Monsieur Deroo explique qu'à la demande de l'agence Architecture Patrimoine et Paysage Dodeman, il est proposé de réaliser des prestations de sondages stratigraphiques en recherche de décors ou polychromie ainsi que des observations des élévations et repérage de présence de décors peints visibles depuis le sol.

A ce titre un devis de Madame Rosalie Godin domiciliée 6, rue Jules Ferry 33260 La Teste de Buch est présenté : Devis 20210917 B pour un montant HT de 5 050.00 € soit 6 060.00 € TTC.

Un devis de l'entreprise Gougeon domiciliée 9 bis, rue du Paradis 37110 Villedômer Pour la confection d'un plancher d'accès au niveau du clocher, la réparation de l'Angélus, le nettoyage du clocher et la descente de l'horloge mécanique pour un montant total de 7 964.00 € HT soit 9 556.80 € TTC. Une option obligatoire suivant le résultat du test du moteur de l'Angélus : 993.00 € HT soit 1 191.60 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Rosalie Godin Devis 20210917 B	5 050.00 € HT	DRAC (50%)	7 003.50 €
Entreprise Gougeon Option Mise en volée Angélus	7 964.00 € HT 993.00 € HT	Activ'4 (25%)	3 501.75 €
		<b>Autofinancement (25%)</b>	<b>3 501.75 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 007.00 € HT</b>		
TVA	2 801.40 €	Retour TVA	2 801.40 €
<b>Total TTC</b>	<b>16 808.40 € TTC</b>	<b>Total TTC</b>	<b>16 808.40 € TTC</b>

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à faire les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles site de Poitiers Vienne et auprès du Conseil Départemental de la Vienne. Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis dès obtention des subventions.

**Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « L'arbre dans la trame verte et bleue, une diversité de formes au services des continuités écologiques Nouvelle-Aquitaine » auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (appel à projet 2021-2022).**

Madame Brigitte Ayrault, Conseillère déléguée en charge de la politique de plantation et de fleurissement propose aux membres du Conseil Municipal dans le cadre de l'engagement communal pour la biodiversité un projet de plantation d'une haie.

Le projet : Plantation de 200 mètres de haie champêtre

Cf. Annexe 1 : implantation du projet

Le partenariat avec l'association Prom'Haies

Le Projet est construit en partenariat avec Prom'Haies, spécialiste de l'arbre et de la haie, avec laquelle



la commune a déjà conduit trois projets participatifs et pédagogiques de plantations (haies et vergers).

L'association propose l'expertise suivante :

- Etude de faisabilité technique du projet (sol, essence, implantation des végétaux, entretien
- Aide au montage du dossier de subventions
- Accompagnement technique pour la plantation participative avec les enfants et la concertation
- Animations type balades-champêtres pour le grand public

Le projet est construit avec les compétences internes du Centre techniques municipal, notamment les agents des espaces verts formés à la démarche zéro phytosanitaire, à la gestion différenciée et à l'entretien des milieux naturels. Une classe de l'école élémentaire est associée au projet, les enfants seront impliqués à la plantation avec l'animateur de Prom'Haies. L'objectif est de sensibiliser et inviter les jeunes à participer à la plantation.

La demande de subvention

Le budget prévisionnel de cette opération est de 3 320.00 € HT

L'appel à projet prévoit une subvention maximum de 60%.

Il est donc proposé de faire une demande d'aide de 1 992.00 €.

Cf. Annexe 2 : Devis de l'opération

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet « L'arbre dans la trame verte et bleue, une diversité de formes au services des continuités écologiques Nouvelle-Aquitaine »
- De charger le maire de toutes les démarches nécessaires et de la signature de toute pièce à intervenir dans ce dossier afin de mener à bien ce projet.

<p align="center"><b>Remboursement à l'association « Les Amis des Chemins de Compostelle en Vienne » d'une réservation au refuge Jacquaire.</b></p>
---

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Monsieur le Maire indique que le 23 mars 2020 une réservation pour 6 pèlerins de Saint Jacques de Compostelle avait été confirmée et réglée pour la somme de 48.00 € par l'association nommée ci-dessus.

Cette réservation a été bien sûr repoussée à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire et des confinements.

Ce même groupe n'ayant pu réaliser leur parcours demande le remboursement à l'association de la somme de 48.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette demande de remboursement d'un montant de 48 € à l'association « Les Amis des Chemins de Compostelle en Vienne ».

Le Maire est autorisé à intervenir.

<p align="center"><b>Recrutement d'un agent contractuel pour surcroît d'activité par le Centre de Gestion de la Vienne</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle les prochains mouvements de personnel au niveau de l'administration générale.

Dans ce cadre, il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel, Adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup>, du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 au lundi 28 février 2022 inclus.

Le Centre de Gestion de la Vienne est chargé d'employer cet agent qui sera mis à disposition de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise le Maire à intervenir.

## Décision modificative N°2 Budget principal commune

Monsieur Jean-Louis Ledoux présente aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative Budgétaire N°2 concernant le budget principal commune.

### Décision modificative N°2 - MAIRIE DE LUSIGNAN - 2021

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) Intitulé</i>	<i>Montant</i>
6218 (012) : Autres personnel extérieur	11 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel	9 900,00
6574 (65) : Subv.fonct.aux associations	-1 100,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>9 900,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>9 900,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>9 900,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>9 900,00</b>

Après l'exposé, il propose au Conseil Municipal de se prononcer :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la présente décision modificative et autorise le maire à procéder aux écritures budgétaires.

### Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le financement des investissements de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire présente ce dossier :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes d'un emprunt d'un montant de **140 000.00 Euros** destiné à financer les différents investissements réalisés sur l'exercice 2021.

Le tableau des investissements 2021 est présenté comme suit :

Libellé	Dépenses TTC	Recettes (subventions)	Recettes attendues (subventions)
Achat de matériels dont tracteur	65 915.00 €	14 219.00 €	
Mobile homes	54 944.00 €	29 840.00 €	
Camping + équipement plage	15 300.00 €		Toiture ancien sanitaires/accès PMR/chauffe-eau sanitaires/table ping-pong
Toiture du snack + bâtiment annexe	40 050.00 €	10 013.00 €	10 013.00 € (demandé)
Matériel informatique	14 365.00 €	13 922.00 €	
Aménagement de 2 bureaux mairie	11 371.00 €		
Réfection toiture bibliothèque	6 000.00 €		
Réfection court de tennis	7 344.00 €		
		16 843.00 €	Subvention département (travaux sur bâtiments communaux)
Divers	10 000.00 €		Adoucisseur multiservices/PMR salle mélusine/chemin de la Commanderie...

Total 1	225 239.00 €	84 837.00 €	
<b>Reste à financer</b>		<b>140 402.00 €</b>	<b>Emprunt</b>

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes par suite de cet emprunt, en **15 ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif avec échéances constantes** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1.07.% l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **250.00 Euros**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide la souscription de cet emprunt aux conditions énoncées ci-dessus.

Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire de Lusignan, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

### Questions diverses

Monsieur Didier Morel donne le compte rendu du congrès des Stations Vertes et des Villages de Neige auquel il a participé les 6 et 7 octobre 2021 à Quillan dans le département de l'Aude en région Occitanie.

Il rappelle que la commune est adhérente à ce label pour un montant de cotisation annuelle de 1 410.00 €, il y a 480 Stations vertes adhérentes en France.

Il a pu noter la présence de 180 congressistes pour ce 21<sup>ème</sup> congrès national.

Le 1<sup>er</sup> jour une convention a été signée avec l'ONG « Gestes Propre » ainsi qu'un accord annuel avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Ensuite Monsieur Morel a participé à une table ronde sur le thème : Pourquoi le réseau doit-il s'engager pour la nature et avec quels partenaires. Les structures comme l'Office Français de la Biodiversité, Les Parcs Nationaux de France, la LPO, le Conservatoire du littoral, l'ONG « Geste Propre » et TERAGIR (pavillon bleu).

2<sup>ème</sup> jour : présentation de la démarche « Quiétude Attitude » ou comment concilier fréquentation touristique et respect de la nature.

Ensuite nous avons suivi l'Assemblée Générale avec les différents rapports habituels.

L'après-midi des forums étaient organisés sur des partages d'expériences divers.

Ce congrès a lieu tous les ans et l'année prochaine il aura normalement lieu à La Roche Posay en Vienne.

Jean-Loic Herbreteau présente l'action de la semaine de l'emploi organisée par Grand Poitiers, la Mission Locale et les APP.

Sont conviés les demandeurs d'emplois et les entreprises qui ont des offres d'emplois.

Le vendredi 26 novembre après-midi à Lusignan un accueil est organisé à la mairie dans la salle d'honneur.

Deux visites d'entreprises sont prévues : APERAM dans le domaine industriel et une boulangerie de la commune.

Monsieur Jacky Michaud donne le compte-rendu du conseil d'école élémentaire Léodile Béra du 18 octobre dernier. Il présente les projets pédagogiques de l'école bien sûr si la crise sanitaire ne vient pas bouleverser le programme qui se déclinent comme suit :

- Les classes de CM1 – CM 2 : classe découverte sur l'île de Noirmoutier, un projet d'opéra jazz en commun avec les écoles de Sanxay et Saint-Sauvant, projet autour de la Fée Serpente, la participation des classes au concours organisé par Eaux de Vienne, et la visite des Archives Départementales.
- Pour le cycle 2 : Projet d'escrime artistique, pour la classe de CE 2, l'intervention de Vienne Nature sur les propriétés des sols, pour les classes de Grande section de maternelle CP-CE 1 et CE 1 : visite du Zoorama de Chizé, rencontre avec une auteur illustratrice, projet de maquette en bois avec Grand Poitiers, des rencontres USSEP, des cycles natation à la piscine de Lusignan, le projet Prom'Haies et pour 3 classes le projet du prix littéraire « Les Incorruptibles ».

Monsieur Jacky Michaud souhaite souligner l'ambition et l'engagement de l'équipe éducative dans cette période plutôt difficile.

Madame Catherine Marot rappelle le marché de Noël du dimanche 5 décembre de 10h00 à 18h00 sur la Place Isabelle d'Angoulême et sur la Place du 8 mai (Place de la Mairie).

L'animation est assurée par Jacky Robin et les Esprits de la Forêt pour les animations de rues.

Ce marché est organisé avec l'APE « Les P'tits Mélusins » qui présenteront les dessins des enfants faits à l'école autour d'un stand crêpes gaufres...

Monsieur le Maire précise que c'est l'APE qui a conçu l'affiche et que cette manifestation est conduite par le Comité des Fêtes, l'APE et la mairie de Lusignan.

Madame Claudine Vaillant, indique que lors de la dernière réunion de CCAS, il a été pris la décision compte tenu de la crise sanitaire de reconduire l'opération des colis gourmand pour les aînés plutôt que de faire le repas du CCAS. La distribution se fera à la mi-janvier.

Pour ce qui est de la vaccination, il y a beaucoup de rendez-vous les samedis matins, d'autres créneaux vont être proposés. Il a été préconisé par l'ARS une fermeture du centre de vaccination le 31 décembre 2021.

Autre point, la reconduction de l'opération « les boîtes de Noël » comme l'année dernière, la distribution sera faite via les différentes associations sociales. Le dépôt est prévu du 15 novembre au 5 décembre dans toutes les mairies du pays Mélusin.

Madame Brigitte Ayrault présente le travail fait par la commission environnement, samedi 20 novembre le jury des maisons fleuries va se réunir pour attribuer les prix, des devis ont été demandés dans le cadre du projet de jardin médiéval, nous attendons les retours.

Monsieur Jean-Louis Ledoux donne les informations suivantes :

- Le samedi 4 décembre à 13h30 l'équipe municipale accueillera les coureurs du Téléthon pour une pause, cet accueil sera fait en partenariat avec l'association des Donneurs de Sang.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 décembre 2021 à 19h00, il sera suivi d'un buffet servi dans la salle d'honneur.
- Les vœux au personnel se dérouleront le jeudi 6 janvier à 19h00 à la mairie et non à la Résidence Autonomie du Val de Vonne en raison de la crise sanitaire.
- Les vœux à la population sont prévus le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00 à l'Espace 5
- Enfin la commission générale sur la restitution de l'étude de faisabilité du projet de médiathèque aura lieu le jeudi 9 décembre à 18h30 en mairie, y seront associées nos bibliothécaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire lève la séance à 22h10.